



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 04 novembre 2024 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers, Gaëtan Gagné, Denis Viel, Rodrigue Boulianne et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence: Jean-Marie Kabera et Léo Lepage-St-Amand

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud directeur général et Mme Jessie Pilote directrice des loisirs

1- Ouverture

Mme la Mairesse, Odile Roy, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2024
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Dépôt des états comparatifs - budget
- 8- Facture TétraTech #60887403 - réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste – 3 217.30 \$
- 9- Approbation de la programmation des travaux #6 – TECQ 2019-2024
- 10- Adoption du règlement 286-24 – régit interne des séances du conseil
- 11- Entériner l'envoi d'une lettre pour l'imposition d'une mesure administrative
- 12- Projet de résolution-Transport Canada - fermeture de passage à niveau rue Cartier
- 13- Reporter la remise du rapport du plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
- 14- Procédures judiciaires - immeuble #5 247 994 du 43 rue Du Parc - un avis de non-conformité
- 15- Demande d'autorisation à la CPTAQ de Gestion L. Michaud & Frères inc.
- 16- Limite de vitesse du Rang Ferdinand-Heppell Nord
- 17- OHM – budget révisé 2024 – Déficit d'exploitation du 26 septembre
- 18- Concours décors de Noël – Causapscal féérique
- 19- Dons
- 20- Affaires nouvelles
- 21- Correspondance
- 22- Période de questions
- 23- Levée de la séance

2024-11-228

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Cinq citoyens présents
Pas de question

2024-11-229

4- Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2024

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter le procès-verbal du 7 octobre 2024.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-230

5- Adoption de la liste des comptes

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter la liste des comptes au montant de 97 037.11\$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Mme Jessie Pilote fait la lecture de son rapport

6.2 Dossiers des élus

- Réjean Gagné : CCU et CDC, pas de réunion
- Denis Viel : OMH et FAUCUS, pas de réunion
- Rodrigue Boulianne, toujours trois logements de disponibles pour de futurs résidents

6.3 Dossiers MRC

- Odile Roy : rencontre à venir à la MRC, 13, 20 et 27 novembre;
Rencontre prévue le 13 novembre du C.E. de nos écoles pour les fusions des C.E.
Rencontre pour le grand public le 9 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-231

7- Dépôt des états comparatifs – budget

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter le dépôt des états financiers comparatif.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-232

8- Facture TétraTech #60887403 - réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste – 3 217.30 \$

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser le paiement de la facture # 60887403, de TETRATECH pour le projet de la rue Saint-Jean-Baptiste pour la somme de 3 217.30 taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Approbation de la programmation des travaux #6 – TECQ 2019-2024

Entendu que la ville de Causapscal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Entendu que la ville de Causapscal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2024-11-233

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné que :

1. La ville de Causapscal s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. La ville de Causapscal s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
3. La ville de Causapscal approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
4. La ville de Causapscal s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. La ville de Causapscal s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
6. La ville de Causapscal atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Adoption du règlement 286-24 – régie interne des séances du conseil

2024-11-234

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'adopter le règle 286-24, sur la régie interne des séances du conseil.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11- Entériner l'envoi d'une lettre pour l'imposition d'une mesure administrative
Considérant la Loi visant à protéger les élus et officiers municipaux, qui subissent du harcèlement, à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions est en vigueur;
Considérant que des propos et des gestes qui sont jugés inappropriés et abusifs sont reçus, de façon répéter, lors des réunions du conseil;
Considérant l'avis juridique proposé pour mettre fin à la présente situation;
Considérant que le conseil de la ville de Causapscal juge nécessaire d'entériner l'envoi d'une seconde lettre et l'imposition d'une mesure administrative à M. Louis-Marie D'Anjou.

2024-11-235

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la
présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12- Projet de résolution-Transport Canada - fermeture de passage à niveau rue Cartier
Considérant que la ville de Causapscal a soumis une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF) relativement à une subvention de « SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA », représenté par la ministre des Transports du Canada;
Considérant que la ville de Causapscal souhaite conclure une entente d'un montant de 25 000 \$ avec le Ministère du Transport du Canada;

2024-11-236

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné :

Que la ville de Causapscal approuve le projet d'accord du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF)] SAMAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA, représenté par la ministre des Transports dans le cadre du programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire, pour la réalisation du projet de fermeture de passages à niveau public au point millaire 47.02, subdivision de Mont-Joli;

Que la ville de Causapscal confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financières ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

Que la ville de Causapscal demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

Que M. Laval Robichaud, directeur général, secrétaire-trésorier et greffier de la ville de Causapscal soit autorisé à signer cet accord.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la
présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13- Reporter la remise du rapport du plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
Considérant le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), et son Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);
Considérant que la Ville de Causapscal vit des problématiques de manque de personnel et autre problèmes administratifs et que dans ce contexte, elle n'a pas réussi à finaliser le rapport d'activités à remettre ;

2024-11-237

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné
De demander une prolongation pour permettre de réaliser les obligations reliées au programme PEPPSEP.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14- Procédures judiciaires; immeuble #5 247 994 du 43 rue Du Parc - avis de non-conformité
Considérant que le propriétaire de l'immeuble sis au numéro de lot 5 247 994 a reçu un avis de non-conformité en lien avec l'article 9.2.5 du règlement #74-2002 et l'article 3.12 du règlement # 76-2002;

Considérant que le propriétaire avait jusqu'au 25 juin 2024 pour s'y conformer;

Considérant que le propriétaire ne sait pas conformer à la réglementation;

Considérant que deux constats d'infractions ont été donnés soit, un pour la non-conformité au règlement #74-2002 et l'autre pour la non-conformité du règlement #76-2002.

Considérant que le propriétaire a plaidé non coupable aux deux constats;

En conséquence :

2024-11-238

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'autoriser l'inspectrice en bâtiment et environnement, de transmettre les documents nécessaires à la firme d'avocat Cain Lamarre afin d'entamer les procédures judiciaires.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15- Demande d'autorisation à la CPTAQ de Gestion L. Michaud & Frères inc.
Considérant que le demandeur présente une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que cette demande en est une de renouvellement suite à l'autorisation no 356416 autorisée en août 2008;

Considérant que le demandeur désire poursuivre les activités prévues, soit l'exploitation d'une sablière-gravière, pour une période de dix (10) ans, sur un terrain d'environ 6.02ha, incluant un chemin d'accès de 1.19ha situé sur une partie des lots 4 809 685 et 4 809 689 du cadastre du Québec à Causapscal.

Considérant que la demande inclut également les usages accessoires suivants : Concassage, tamisage et entreposage temporaire des agrégats.

Considérant que le projet du demandeur n'aura pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté agricole;

Considérant que le service de l'urbanisme recommande au conseil municipal d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ de M Robin Paquet pour Gestion L. Michaud & Frères inc.

2024-11-239

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, que le conseil de la ville de Causapscal appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16- Limite de vitesse du Rang Ferdinand-Heppell Nord
Considérant l'enlèvement des dos d'âne pour la période hivernale, dans le Rg Ferdinand Heppell Nord, autoriser par la résolution 2024-08-173;

Considérant que l'augmentation de la vitesse a repris et constitue un élément de sécurité pour les résidents;

2024-11-240

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de modifier la réglementation de la vitesse permise dans cette route en plaçant une diminution de la vitesse à 50km/h dans la première partie du rang, où il y a une concentration de résidences, et le reste de la route à 70km/h.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-241 17- OHM – budget révisé 2024 – Déficit d'exploitation du 26 septembre
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'accepter le budget révisé 2024 – 004111 PU-REG Déficit d'exploitation, à la date du 26 septembre 2024, de l'Office d'Habitation de la Matapédia (OHM).

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-242 18- Concours décors de Noël – Causapscal féérique
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser la tenue de ce concours, entre le 15 novembre et le 31 décembre, sous forme de défi brillant en décorant leur propriété en façade par la présence de lumières et d'ornements mettant en valeur leur maison;
Pour se qualifier, les participants devront recevoir une note globale supérieure à 60 %, déterminée selon les critères énumérés. Les trois prix de participation, de 100 \$ chacun en bon d'achat, seront tirés au hasard parmi les finalistes ayant obtenu la note de passage

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-243 19- Dons
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de verser le don suivant :
- 150 \$ Les Grands Amis

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- Affaires nouvelles
Pas d'affaire nouvelle

21- Correspondance
- Tournoi de quille OLO 14-16 et 17 novembre, les profits remis à la Fondation OLO
- Marcher de Noël, troisième édition, le 16 novembre de 10h à 16h et 17 novembre de 10h à 15h, à la Salle des 50 ans et plus

22- Période de questions

André Arsenault; demande-le suivi du dossier de la quincaillerie.

Demande de voir à améliorer le son des enregistrements des séances du conseil.

Demande si les trottoirs d'asphalte rue Morin seront refait en asphalte.

23- Levée de la séance

2024-11-244

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le Réjean Gagné, de lever la séance

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Odile Roy, Mairesse